

Mon cher Collègue

Depuis la nefaste Secession de 1940 qui
a opposé nos deux pays, j'en sais
plus rien de vous, ni de vos travaux
ni de ceux de vos collègues italiens.
Pendant toute la durée de la
guerre, à Bordeaux, en territoire
occupé, il nous a été impossible
de recevoir un seul ouvrage, une
seule publication venant d'au
delà des Alpes (sans doute est-ce
vous suspects aux yeux de
l'Allemand). Je me suis heureuse-
ment efforcée, d'abord ce que vous
êtes devenu au cours de cette longue
et effrayante crise... (j'ai respiré
en apprenant que Florence, Sienne,
et la plupart des cités si précieuses
de la Toscane au de l'ombrie
étaient à peu près intactes!) -
puis ce qui est devenue la
Revista di diritto procedurale

civile ont ou us et'cs la
cadre et qui avait ni
l'argument sur le champ et les
perspectives du droit procédural.
— enfin, ce qui est devenu le
Prof. Carnelutti, qui n'avait ni
discussions scientifiques
tandem, l'ayant, avec un certain
credibile et avec des apuis
toujours intéressants (même
quand on n'acceptait pas tous
des arguments) ... On vient
le ravoir le tunnel du Fieus:
c'est un symbole. Je voudrais
qu'il marquât pour nous,
juristes et professeurs, la
rupture des contacts intellectuels
et les fructueux échanges d'idées,
même dans un monde encore
en lésari.

Je vous prie, mon cher collègue,
de lui en dire après, avec
une filiale dévotion, l'expression
de mes meilleurs sentiments.

U. Vizioz
Prof. H. Vizioz - Doyen de la Faculté de Droit
Bordeaux